

Rôle de la séance publique du 18/12/2024 à 14h00**Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame VILLEROT

01) N° 2403236**RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur Mme A Tajia

CABINET POLLONO

M. A Sanallah

M. A Hasibullah

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête en référé suspension de M. Hasibullah A , Mme Tajia A , agissant en son nom et en qualité de représentante légale de l'enfant mineure Zainab A , M. Rohullah A contre la décision du 20 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 24 février 2023 de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) refusant à M.

Habibullah A , M. Hamidullah A , Mme Hasina A , Mme Tajia A , M. Rohullah A , M. Sanallah A , M. Mohammad Jafar O et à l'enfant mineure Zainab A la délivrance de visas d'entrée et de long séjour demandés en vue de solliciter l'asile en France.